



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1812 141

Le 5 avril 2019

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des informations reliées au G7.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 14 décembre 2018, visant à obtenir les renseignements mentionnés en rubrique, plus précisément :

Pour les événements liés au G7 s'étant tenu au Québec en juin 2018 :

- 1. Déclaration d'incidents, accidents, blessures aux policiers.ères***
- 2. Déclaration d'utilisation d'arme contre des manifestant.e.s***
- 3. Nombre d'évènements (manifestations et autres évènements similaires)***
- 4. Nombre d'interpellations, d'arrestations, de contraventions***

En lien avec ces quatre points de votre demande, nous vous informons qu'aucune manifestation ou événement similaire n'a eu lieu sur le territoire de la Sûreté du Québec pendant la tenue du Sommet des dirigeants du G7. Par conséquent:

- Aucune arme ou irritant n'a été utilisé contre des manifestants;
- Aucune interpellation, arrestation ou contravention ne s'est produite;
- Aucun policier ou policière n'a subi des blessures.

Par contre, quelques arrestations ont été effectuées par le Service de police de la Ville de Québec en lien avec des événements survenus sur son territoire. Si vous voulez avoir accès à cette information, nous vous invitons à les consulter directement.

5. Budgets investis

Les coûts totaux encourus à la Sûreté du Québec pour la tenue du sommet du G7, en date du 15 novembre 2018, sont de 40,1 M\$.

6. Données quantitatives sur le personnel en fonction et le déploiement des ressources supplémentaires

Un total de 2676 membres de la Sûreté du Québec, dont 2361 policiers et 315 employés civils, ont été mobilisés pour travailler dans les différentes opérations et dossiers reliés au Sommet du G7.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Hamid Feddag
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels